

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/12/2019

## PRESENTS

A. MEULOT – R. CHESNEAU – J. PELICOT – N. GUESNAULT – S. ROUMEAS – L. TRAVERS – E. POUDELET – J. AUBUSSON – C. GOULESQUE – C. PAIN – C. MOREAU – G. PANTIN – F. ROBBE

## ABSENTE EXCUSEE

A. FLORENCE pouvoir à C. GOULESQUE

## ABSENT

L. RUELLE

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour « dossier LEBLANC »

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

## I. FINANCES

- Décision modificative n°4 du budget principal 2019

### Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
<b>chapitre 12 :</b> Charges de personnel et frais assimilés		<b>chapitre 13 :</b> Atténuations de charges	
<b>article 6411 :</b> personnel titulaire	20000	<b>article 6419 :</b> remboursement sur rémunération du personnel	26255
<b>article 6413 :</b> personnel non titulaire	31835	<b>article 73223 :</b> :Fonds de péréquation ress. communales et interco	5580
<b>chapitre 022 :</b> Dépenses imprévues			
<b>article 022 :</b> Dépenses imprévues	-20000		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>31835</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>31835</b>

### Section d'investissement

DEPENSES	
<b>chapitre 020:</b> Dépenses imprévues	
<b>article 020 :</b> dépenses imprévues	-2100
<b>chapitre 21:</b> Immobilisations corporelles	
<b>article 21316 :</b> équipements du cimetière opération 191 : cimetière	2100
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

- Demande de subvention auprès de la DRAC pour le vitrail de l'Eglise  
Les dépenses estimées pour la réfection du vitrail de l'église s'élèvent à 3 150€ HT pour la réparation du vitrail et 3 604.50€ HT pour l'échafaudage.  
Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à solliciter la subvention qui peut couvrir 50% des dépenses totales et à signer tous les documents s'y rapportant.
- Demande de subvention FDSR  
Monsieur R. CHESNEAU explique que la commune peut solliciter une subvention de 14 363€ au titre du FDSR socle pour le changement des menuiseries du bâtiment de la mairie et présente le devis qui s'élève à 42 283.50€.  
La demande de subvention est votée par 12 voix pour et 2 voix contre.
- Autorisation de dépenser avant le vote du budget principal 2020  
Monsieur le Maire demande l'autorisation de dépenser à hauteur de 25% des sommes engagées en investissement 2019 avant le vote du budget principal 2020 afin de ne pas pénaliser le règlement des factures.  
Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à dépenser à hauteur de 56 153.75€ en section d'investissement du budget principal.  
Le conseil vote à l'unanimité.

## **II.URBANISME**

- Dossier LEBLANC  
Rappel des faits :  
Monsieur LEBLANC a démolie une cabane sur un terrain en zone agricole et a reconstruit un chalet en rondins de bois d'une surface d'environ 70m<sup>2</sup> sans permis de construire et non autorisé dans la zone concernée et sur l'ensemble du territoire.  
Un procès-verbal a été établi par R.CHESEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et transmis au Tribunal de Grande Instance de Tours en août 2018. L'affaire passera en jugement devant le Tribunal Correctionnel de Tours en janvier 2020.  
Monsieur le Maire demande donc au conseil d'être assisté d'un avocat spécialiste en urbanisme des collectivités pour représenter et défendre les intérêts de la commune, en l'occurrence Maître Guillaume BARDON du cabinet CM&B Avocats associés.  
Le conseil vote à l'unanimité.

Monsieur LEBLANC Sacha a construit sur le même terrain, un merlon instruit par le service urbanisme de Pays Loire.

Au vu des travaux effectués, il semble ne pas respecter les dimensions indiquées dans le dossier.

Monsieur le Maire fera appel à un géomètre expert pour vérifier les dimensions du merlon.

- Droit de préemption urbain  
Pas de droit exercé par la commune sur la vente :
  - Une maison située lotissement de la chaoulerie
  - Une maison située au bois d'ardrée

## **III.INTERCOMMUNALITE**

- Approbation des modifications de la CLECT  
Quelques communes ont modifié le montant de leurs charges transférées, il appartient donc au conseil d'entériner ces modifications apportées au tableau de la CLECT.  
Le conseil vote à l'unanimité.
- Approbation des modifications statutaires du SIEIL  
Considérant la modification des statuts du SIEIL nécessaire afin d'intégrer la réglementation issue des lois MAPTAM et NOTRE concernant notamment la représentation de ses membres adhérents, les communes membres doivent approuver cette modification

Le conseil vote à l'unanimité.

#### **IV.DIVERS**

- E. POUDELET

Rappelle le concert organisé par l'association des amis du patrimoine, le vendredi 20/12/2019  
Informe que le chauffage de l'église nécessite une réparation.

- J. PELICOT

Le SATESE a voté, suite à des modifications, les nouveaux statuts.

Informe qu'il n'y aura pas d'augmentation des cotisations pour les communes en 2020.

- R. CHESNEAU

Informe que le compte rendu de la dernière commission bâtiments sera envoyé à l'ensemble des conseillers et que le rapport du SIAEP sera présenté lors du prochain conseil.

- C.MOREAU et C.PAIN

Informent :

- de la parution dans la NR d'un article sur le Téléthon de SAR, que Monsieur Elisée RAMOND a déjà récolté des dons.
- du passage des pères Noël à partir de 14h30 le dimanche 8/12/2019.
- de la fréquentation moindre au LUDOBUS, mais une présence plus importante des adolescents,
- de la décoration du village qui a eu lieu le 30/11/2019
- souhaitent que les conseillers participent au challenge « certificat d'études »
- ont décliné l'invitation de NPP en raison de la clôture du téléthon de SAR au même moment,
- demande de l'aide le lundi 10/12 pour le démontage des matériels Téléthon.

Prochain conseil le 08/01/2020

Fin de séance à 21h 30